



Associations : Facturation frais de gestion - Cotisation obligato

Par Colmar68

Bonsoir,

Ma question est double et porte sur :

1. La facturation de frais de gestion par une association d'aide à la personne : a t'elle le droit de facturer mensuellement des frais de gestion à ses clients ?
2. Obligation d'être membre d'une association : peut elle exiger de ses clients qu'ils acquittent le paiement d'une cotisation annuelle de membre ?

Merci pour votre aimable réponse.